



# Résidence

## « La Rose des Vents »

141 A avenue de Strasbourg  
67170 Brumath  
Tel : 07 66 94 13 00  
Mail : [pfbrumath@entraide-relais.fr](mailto:pfbrumath@entraide-relais.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89  
e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service, spécificités, prestations proposées .....</b>	<b>2</b>
1.1	Rappel du cadre réglementaire .....	2
1.2	L'équipe .....	3
1.3	L'offre de logement .....	4
<b>2</b>	<b>Les résidents.....</b>	<b>5</b>
2.1	Quelques données statistiques.....	5
2.2	Les hospitalisations.....	8
<b>3</b>	<b>Entrées/Sorties.....</b>	<b>9</b>
3.1	Taux d'occupation du 24 juillet au 31 décembre 2024.....	9
3.2	Le processus d'admission.....	9
3.3	Mouvements 2024 .....	12
<b>4</b>	<b>Les modalités d'intervention sociale .....</b>	<b>13</b>
4.1	La vie semi-collective.....	13
4.2	L'accompagnement individuel .....	16
<b>5</b>	<b>Perspectives 2025 .....</b>	<b>18</b>
5.1	Projet « Micro-Folies » .....	18
5.2	Partenariat avec la résidence Elan.....	18
5.3	Faire valoir et repenser l'accompagnement en pension de famille .....	18

# 1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

L'ouverture de la résidence la Rose des Vents, en juillet 2024 est l'aboutissement d'un projet porté par l'association depuis 2018. Il a été mené conjointement avec Alsace Habitat, qui s'est chargé de la réhabilitation d'un ancien pavillon d'hospitalisation de l'EPSAN.

Ce projet de 25 logements fait suite à l'obtention d'un nouvel agrément dans le cadre du Plan de relance 2017-2021 des Pensions de Famille et Résidences Accueil.

## 1.1 Rappel du cadre réglementaire

La résidence La Rose des Vents allie deux dispositifs de logement accompagné pérenne au sein d'une même structure :

- Une pension de famille de 13 logements,
- Une résidence accueil de 12 logements,

Ces deux dispositifs offrent un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

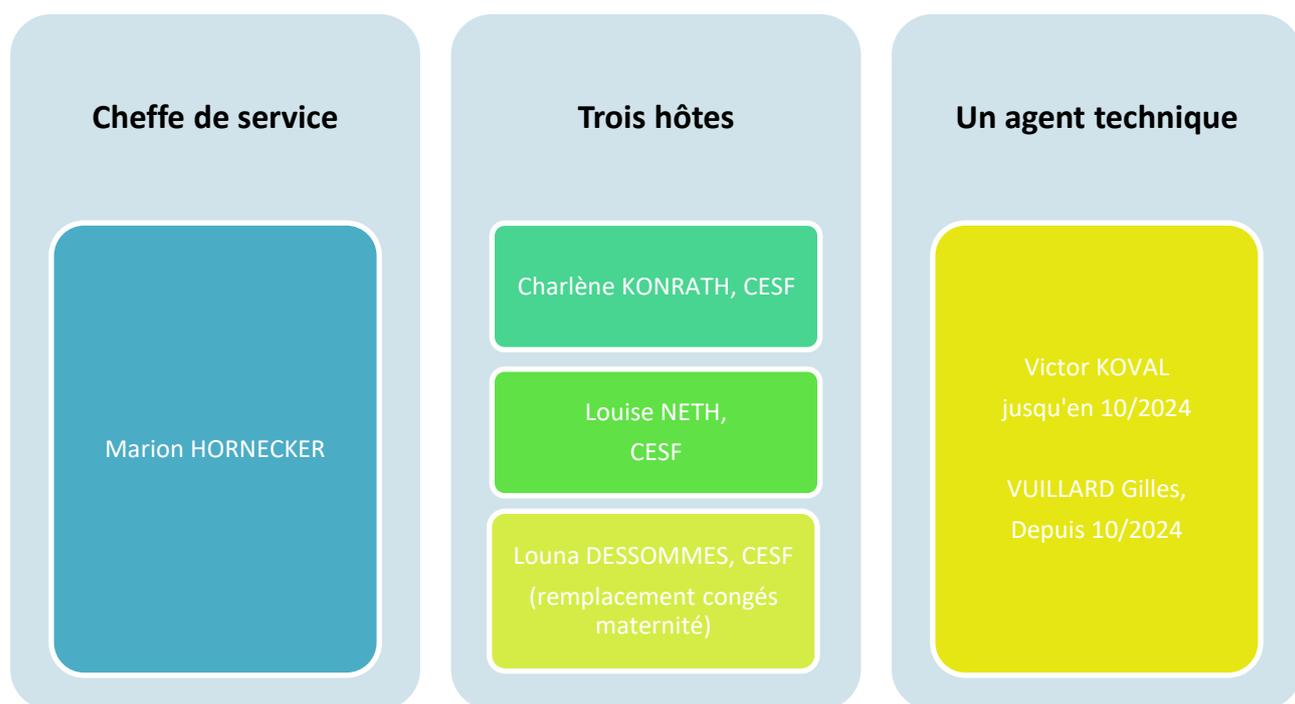
Créée en 2002, circulaire 2002/595 du 10 décembre 2002, le dispositif de pension de famille, anciennement appelé maison relais, a vocation à accueillir des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale voire médicale rend difficile l'accès à un logement autonome. Il s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté des structures d'hébergement provisoires et qui ne relèvent pas ou plus de structures d'insertion type CHRS ou d'un logement autonome. La loi du 25 mars 2009, dite de Mobilisation pour le logement a consacré la dénomination "pension de famille" dans le code de la construction et de l'habitation.

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

## 1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00,
- Le jeudi de 8h30 à 20h00,

*Rapport d'activité 2024 – Résidence La Rose des Vents*

- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

### 1.3 L'offre de logement



La résidence compte 25 logements de type T1' et T1BIS meublés, d'une superficie moyenne de 29 m<sup>2</sup>.

Type	Nombre	Surface	Redevance 2024
T1'	20	Entre 23,21 et 29,32 m <sup>2</sup>	493,30 €
T1BIS	5	Entre 30,05 et 38,72 m <sup>2</sup>	539,69 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salles d'activités, buanderie, terrain de pétanque.

## 2 Les résidents

La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, pour qui l'accès à un logement ordinaire n'est pas pertinent du fait de leur situation sociale et/ou psychologique. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

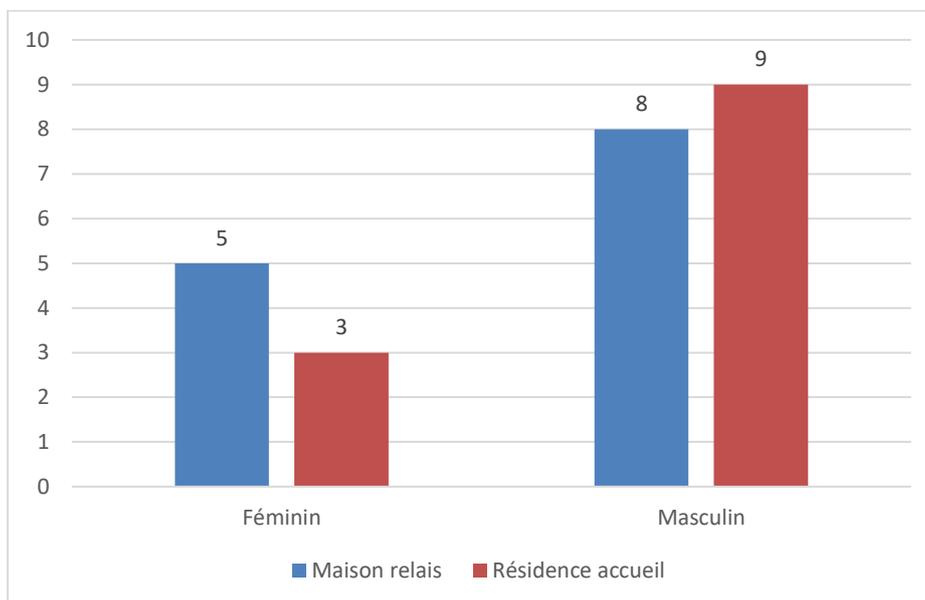
A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches d'insertion et de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12452 € en 2024).

### 2.1 Quelques données statistiques

**En 2024, nous avons logé et accompagné 25 personnes.**

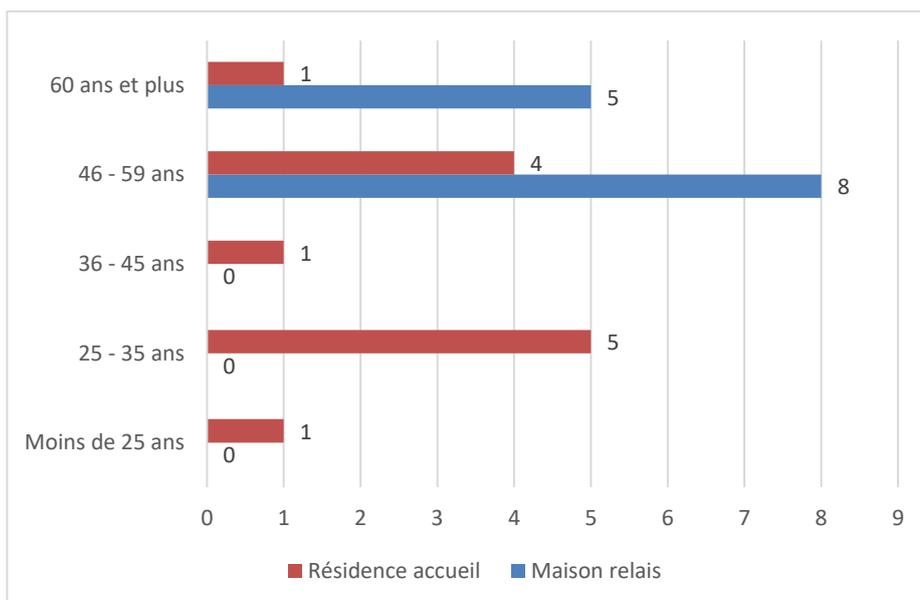
Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **13 personnes** accueillies dans le cadre de la **Maison Relais** et les **12 personnes** accueillies dans le cadre de la **Résidence Accueil**.

#### ➤ Sexe :



Les personnes accueillies sont majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines.

➤ **Age :**



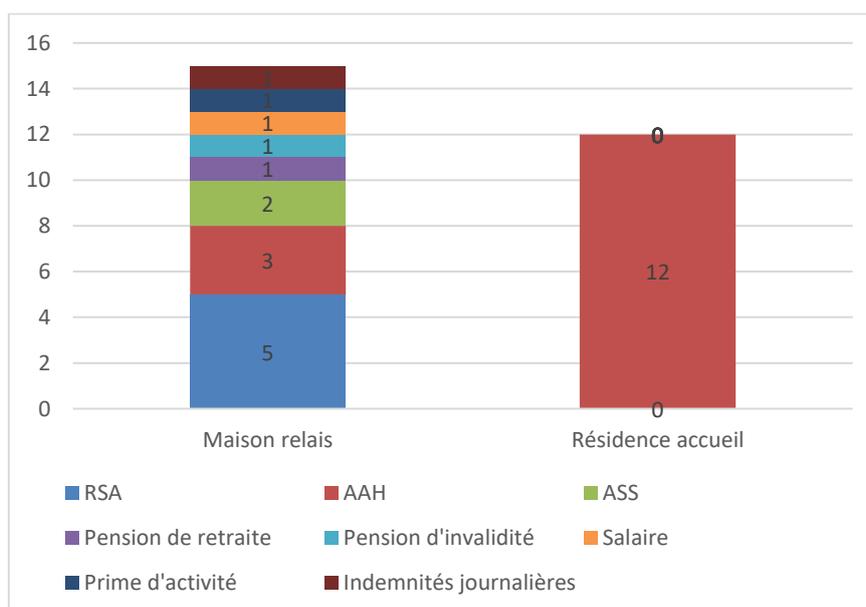
La moyenne d'âge de l'ensemble des résidents est de 47,9 ans :

- 57 ans pour la Maison Relais,
- 38,6 ans pour la Résidence Accueil.

Les personnes accueillies à La Rose des Vents ont entre 23 et 74 ans. La moyenne d'âge de la maison relais est plus importante que pour la résidence accueil. Cela s'explique par le fait que les personnes orientées en maison relais ont généralement connu un parcours locatif plus long et varié que les personnes orientées en résidence accueil.

La diversité d'âge apporte des échanges intergénérationnels riches entre les résidents. Nous constatons que chacun trouve sa place.

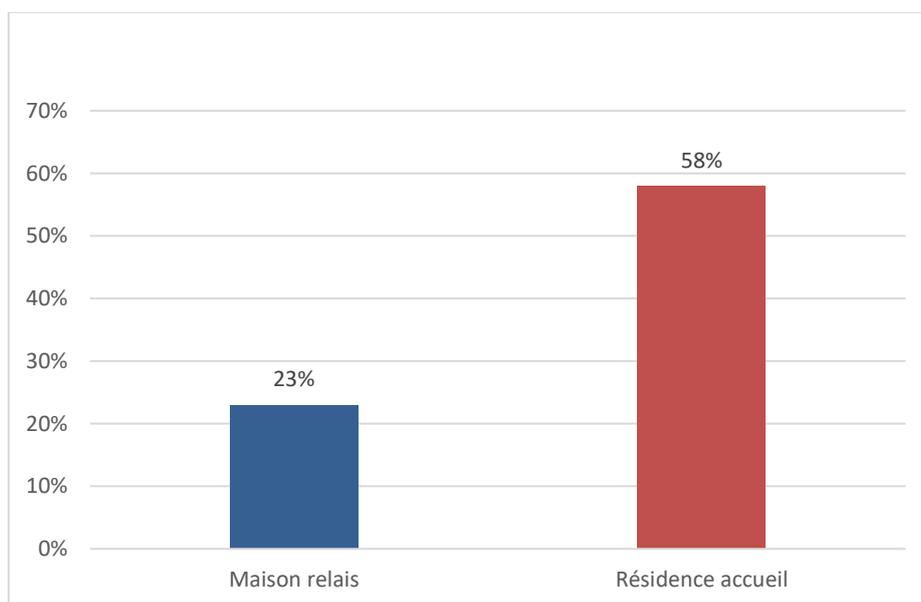
➤ **Ressources :**



Les ressources peuvent être cumulatives.

Il est observé que les ressources des résidents en maison relais sont d'origines plus diverses que les ressources des personnes sur le dispositif résidence accueil, qui bénéficient uniquement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cela s'explique par le fait que la porte d'entrée pour la résidence accueil est liée à la santé, et plus précisément à un trouble psychique.

➤ **Mesures de protection :**



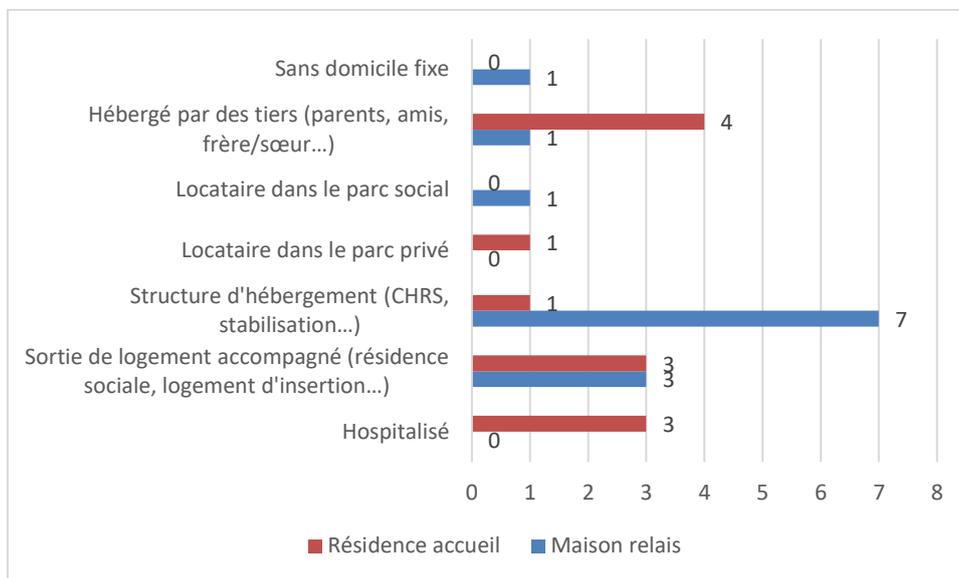
58% des résidents en résidence accueil bénéficient d'une mesure de protection contre 23% pour les résidents en maison relais.

La pathologie psychique peut impacter la capacité des résidents, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Nous avons constaté que la mesure de protection a été mise en place, souvent, à la suite de dettes.

Dans les situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Parfois, la pathologie psychique amène les personnes à adopter des comportements ambivalents. Aussi la coordination

permet d'accompagner conjointement les résidents en tenant un discours cohérent et sécurisant.

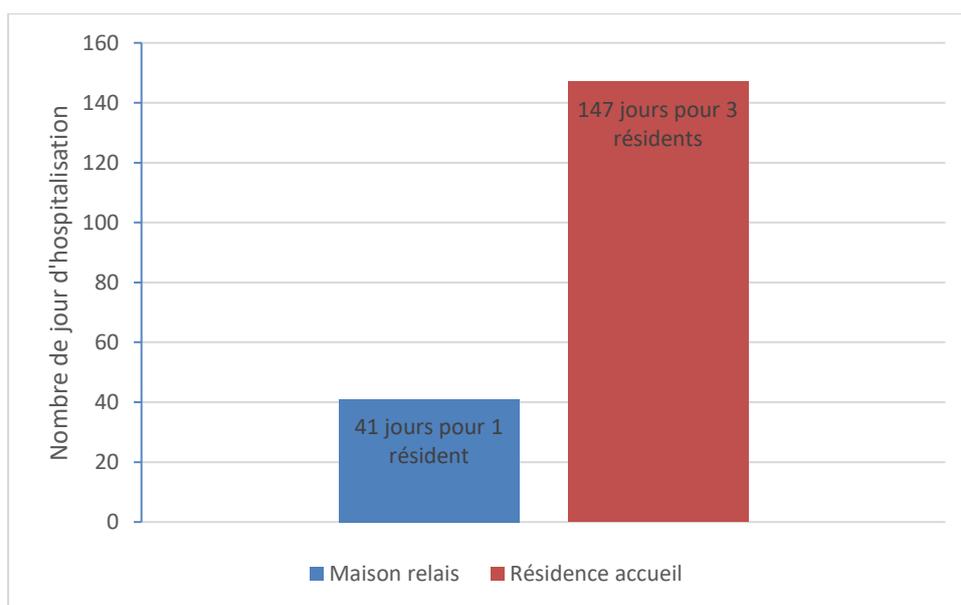
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



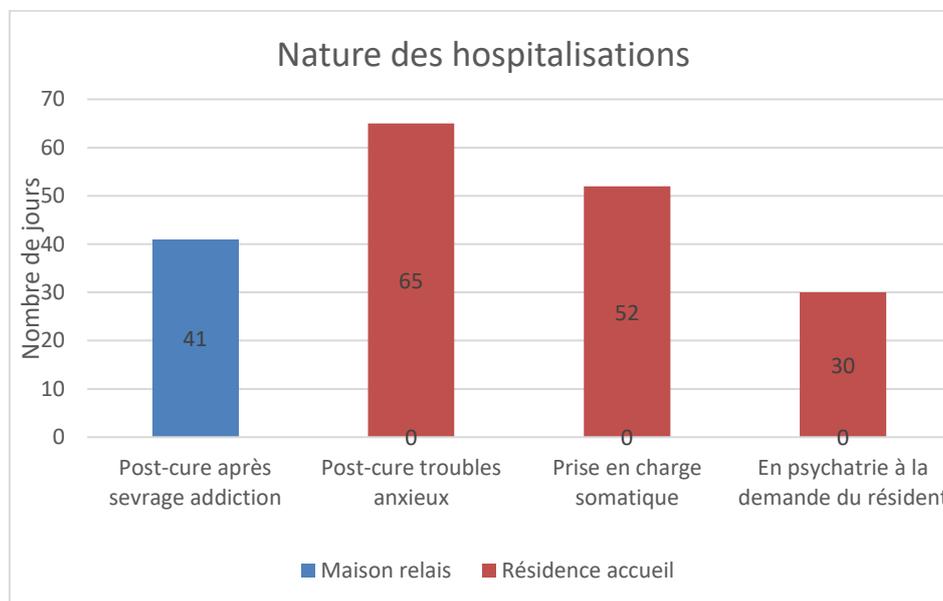
En résidence accueil, les situations locatives antérieures les plus courantes restent l'hébergement par un tiers, très souvent par les parents, suivi par l'hospitalisation sans solution de sortie, ou sortie de logement accompagné. Il en ressort que l'accès à la résidence accueil est souvent une première expérience locative.

En maison relais, il est observé que plus de la moitié des résidents sortent d'une structure d'hébergement de type CHRS, ou stabilisation.

## 2.2 Les hospitalisations



En 2024, 4 résidents sur les 25 accueillis ont été hospitalisés. On constate un nombre plus élevé de jours d'hospitalisation chez les résidents en résidence accueil. Les natures des hospitalisations sont variées.



Un résident en maison relais a réalisé une poste cure dans le cadre de son accompagnement lié à une addiction.

Trois autres résidents, de la résidence accueil, ont également été hospitalisés pour diverses raisons :

- Une hospitalisation en cure concernant les troubles anxieux. Cette cure se trouve en Allemagne.
- Une hospitalisation pour des problèmes de santé somatique et neurologique.
- Une hospitalisation en psychiatrie à l'EPSAN à la demande de la résidente. L'accès au logement de la résidente a généré une perte de repère et une instabilité psychique. Le dispositif proposé n'était pas adapté à la situation de la résidente.

### 3 Entrées/Sorties

#### 3.1 Taux d'occupation du 24 juillet au 31 décembre 2024

Le taux d'occupation annuel est de 95,08 %.

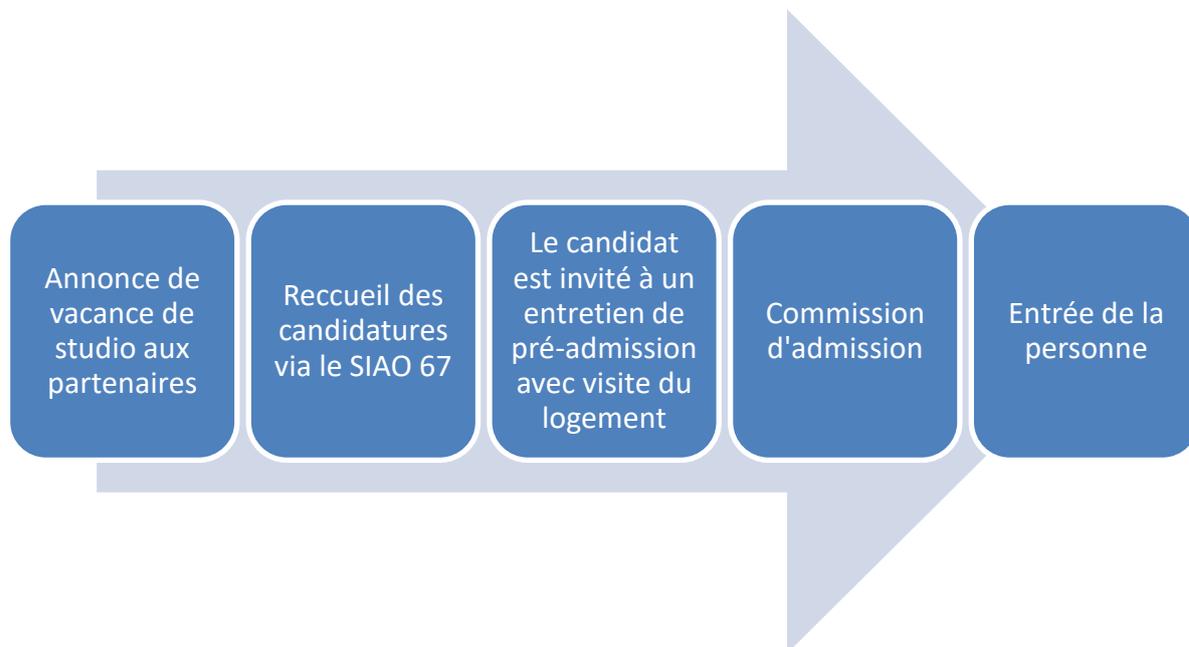
#### 3.2 Le processus d'admission

Il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole mis en œuvre à partir du moment où nous réceptionnons une candidature via le SIAO 67.

Ce processus comprend plusieurs étapes qui doivent permettre d'évaluer au mieux la situation des candidats, leurs besoins et leurs attentes. Il s'agit également de permettre

à la personne de prendre connaissance du projet social porté par notre structure, de visiter les lieux et ainsi d'avoir le choix d'adhérer ou non à l'orientation.

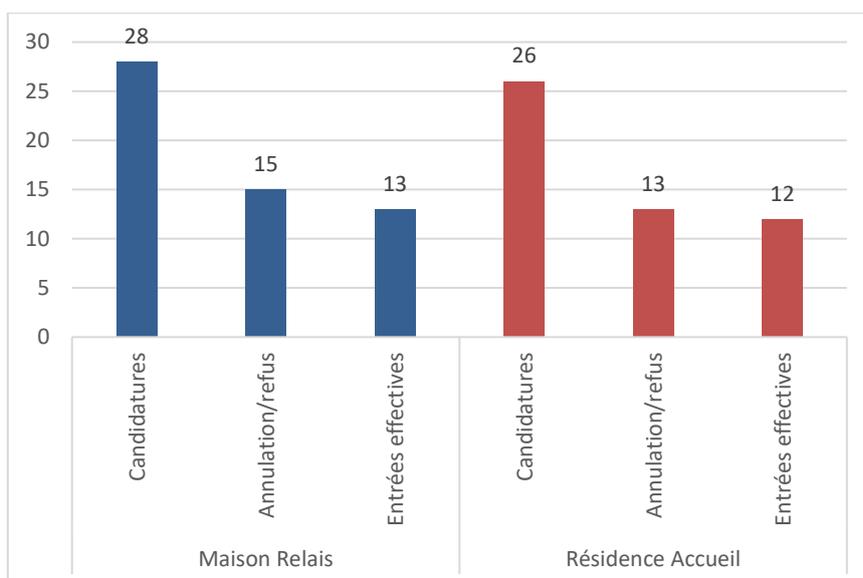
Le protocole ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



La personne candidate est systématiquement rencontrée par l'équipe de la résidence. Les personnes orientées sur le dispositif de Résidence Accueil sont également systématiquement rencontrées par Dr CHOFFARDET, psychiatre à l'EPSAN.

Le logement est attribué lors d'une commission d'admission qui réunit la direction et l'équipe de la résidence, les financeurs, le SIAO 67. La mairie de Brumath est également conviée.

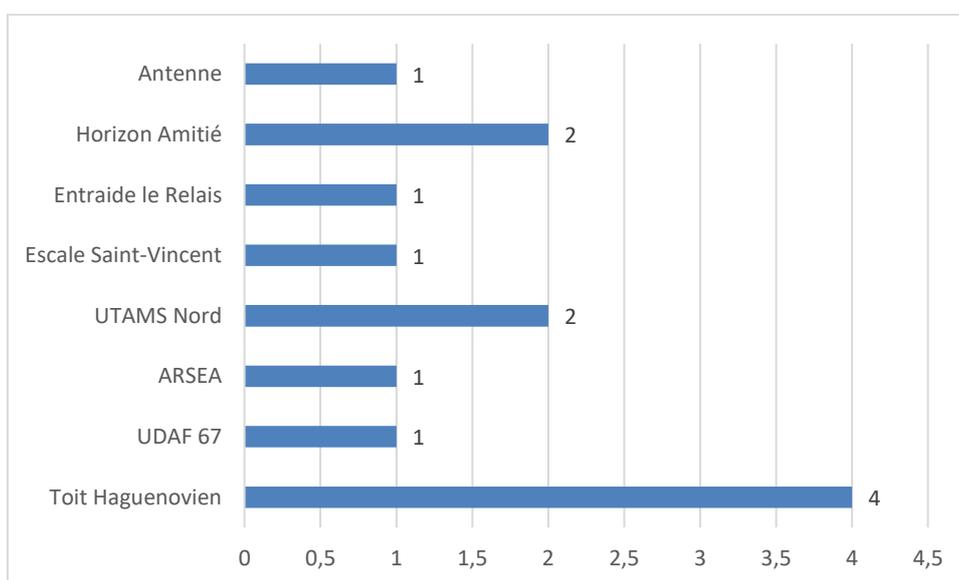
Elle prend en compte l'évaluation sociale, médicale ainsi que sa situation financière et l'autonomie dans le quotidien de la personne. Une simulation APL est faite, ainsi que le calcul du taux d'effort.



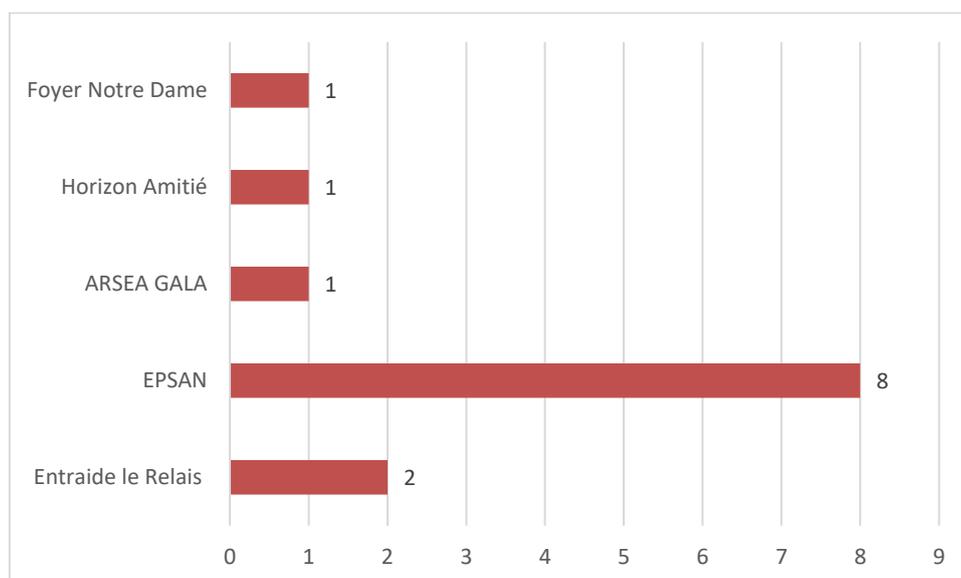
7 commissions ont été organisées au courant de l'année 2024, de février à novembre. Nous avons réceptionné et étudié 52 candidatures SIAO.

**Instructeurs des demandes SIAO pour les personnes entrées à la résidence :**

Pour la Maison Relais, 8 structures étaient à l'origine des demandes SIAO. Six personnes résidaient déjà sur le nord du département.



Pour la **Résidence Accueil**, 5 structures étaient à l'origine des demandes SIAO :



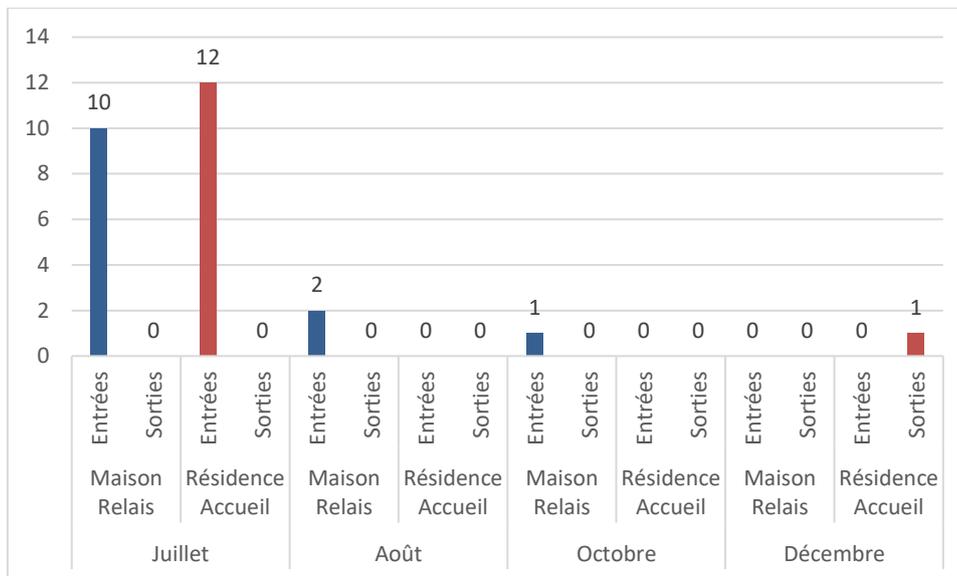
Sept personnes résidaient déjà sur le nord du département.

Les personnes originaires de l'Eurométropole de Strasbourg ont majoritairement exprimé le souhait de quitter un environnement source de difficultés par rapport à des relations toxiques par exemple ou encore des conduites addictives.

### 3.3 Mouvements 2024

Les entrées dans les logements se sont étalées sur trois mois :

- 22 personnes ont été accueillies en juillet,
- 2 personnes ont été accueillies en août,
- 1 personne a été accueillie en octobre.



Une première sortie du dispositif Résidence Accueil a eu lieu en décembre 2024. L'association a mis fin au contrat d'une résidente, faisant le constat que sa situation n'était pas compatible avec le projet social porté par notre structure en termes d'autonomie dans le quotidien et dans le logement. La structure ne répondait pas à ses besoins d'accompagnement. La jeune femme a donc été réhospitalisée à l'EPSAN.

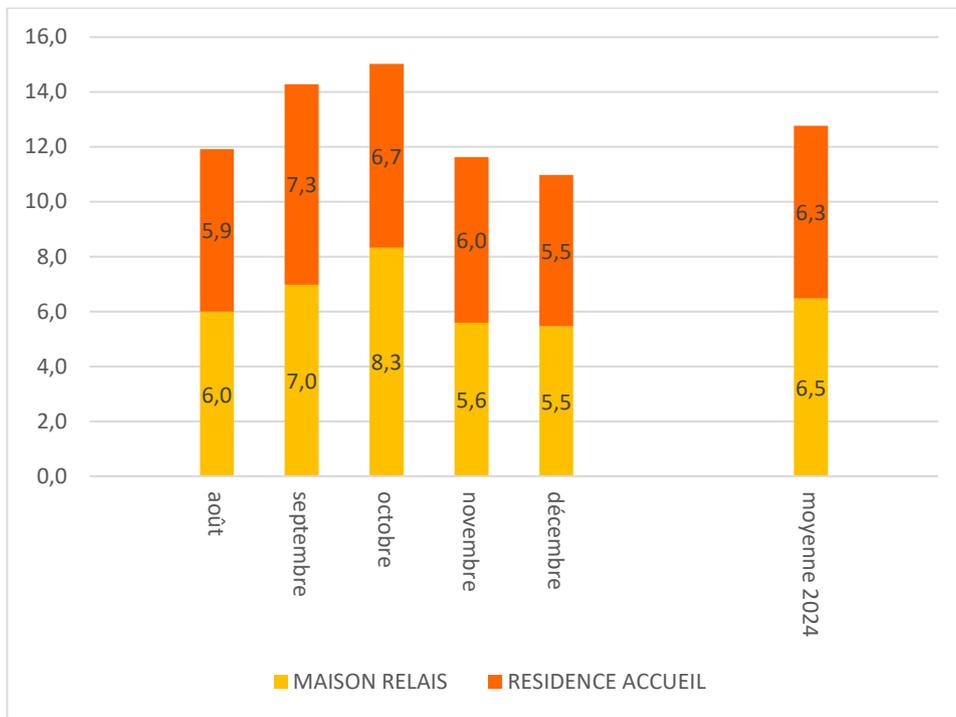
## 4 Les modalités d'intervention sociale

### 4.1 La vie semi-collective

#### → La fréquentation des espaces collectifs

Le bureau de l'équipe éducative est situé à l'entrée du bâtiment ce qui lui offre la possibilité de s'intégrer à la vie de la Pension de Famille et favorise la rencontre informelle des résidents. L'équipe voit en moyenne 13 personnes par jour travaillé.

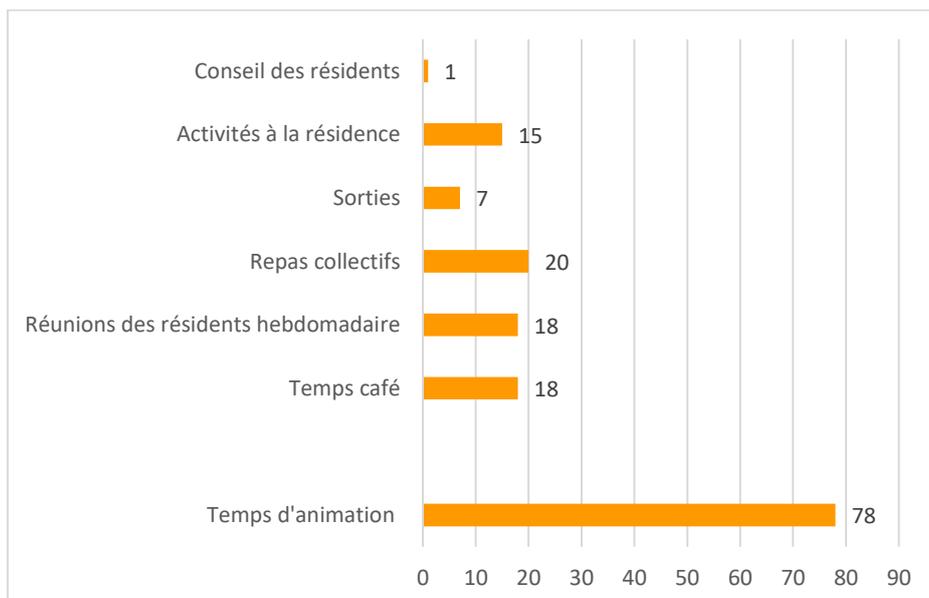
On observe que le taux de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs est équivalent pour les deux dispositifs.



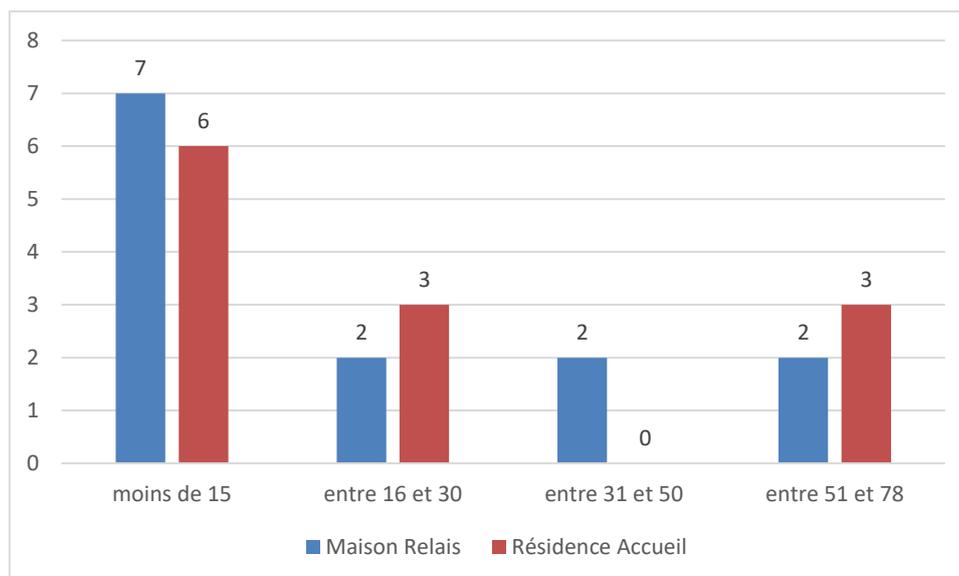
### → Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence ou une sortie selon les envies et la météo. Les semaines sont organisées en réunion les lundis après-midi avec les résidents volontaires.



### En 2024, 25 résidents ont participé à au moins une activité collective :



A l'ouverture de la structure, la dynamique collective a très vite débuté. Deux semaines après l'accueil de l'ensemble des résidents, les premières activités collectives ont été proposées à la suite d'une forte demande de la part des résidents. Nous avons alors constaté qu'ils semblaient en recherche de liens pour rompre leur isolement.

Depuis, environ la moitié des résidents forme un groupe volontaire qui est en demande d'activités collectives.

Rapidement, cet investissement du collectif a fait l'objet de débordements concernant le règlement de fonctionnement. Nous avons alors constaté que plusieurs résidents surinvestissaient le groupe et certaines nouvelles relations au sein de la résidence, sans être conscients des limites à poser. En septembre, l'équipe éducative et la direction sont intervenues pour accompagner le groupe dans la régulation de cette situation et rappeler le cadre de vie semi-collective. Le premier conseil de résidence, en octobre 2024, a permis de reprendre les événements à froid et d'instaurer de nouvelles règles discutées et négociées par le collectif.

### **Plusieurs temps forts ont eu lieu sur le dernier trimestre :**

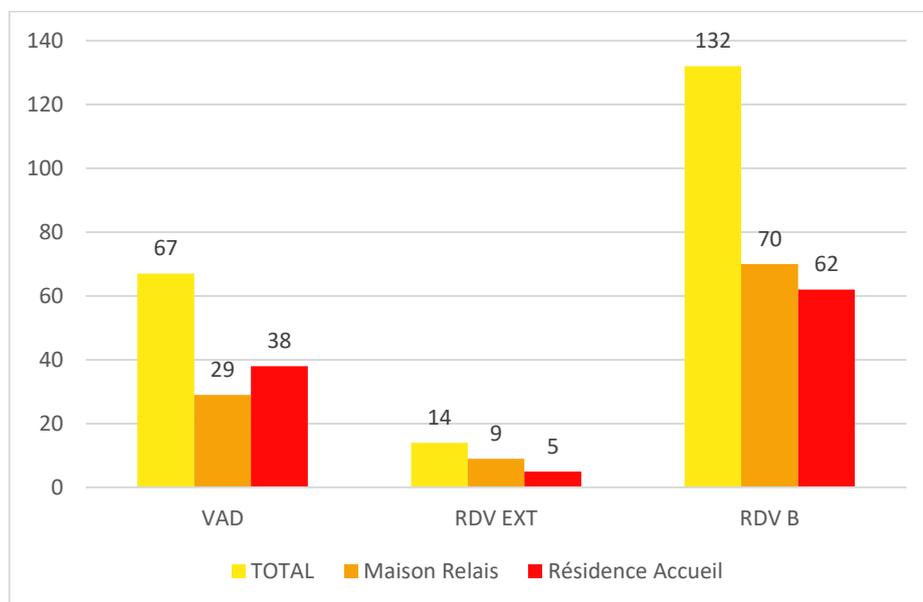
L'inauguration de la pension de famille au mois de novembre 2024 avec l'implication des résidents lors de cet événement, avec la présentation du nom de la structure décidé lors du premier conseil des résidents au mois d'octobre 2024. La présence des résidents a permis de valoriser leur implication dans la structure et d'exercer leur citoyenneté avec la rencontre des acteurs principaux du territoire de Brumath.

Les fêtes de fin d'année ont également été riches en activités collectives : décoration de la salle collective, ateliers manneles et bredeles, repas de Noël, et réveillon du 31 décembre en lien avec l'ELAN. Lors de celui-ci, les résidents des deux structures se sont retrouvés autour d'un repas festif et d'un karaoké afin de créer du lien.

## 4.2 L'accompagnement individuel

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre et des moyens à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

**213 temps d'accompagnement individuels** ont été réalisés au cours de l'année.



### → **67 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières, à minima une fois par mois. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes.

Les visites à domicile ont été davantage réalisées pour les résidents en résidence accueil qui ont plus de difficulté au niveau de l'appropriation et l'entretien du logement. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit souvent d'une première expérience locative.

### → **132 entretiens au bureau**

L'équipe a réalisé 132 entretiens au bureau. Les résidents ont la possibilité de prendre un rendez-vous auprès de l'équipe pour réaliser une démarche individuelle, qu'elle soit administrative, numérique, pour la création d'outil, ou pour une écoute/conseil.

A l'ouverture de la structure, il y a eu plusieurs rendez-vous individuels fixés avec chaque résident afin d'effectuer les démarches administratives liées à l'ouverture des droits APL (Aide Personnalisée au Logement), et FSL (Fonds de Solidarité Logement) dans un laps de temps imparti. Ces temps administratifs ont permis d'avoir un premier contact et échange individuel avec chaque résident.

Les compétences de travailleur social des hôtes ont permis une mise en œuvre efficace de cette première étape pour chaque résident.

### → **14 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. La décision revient à l'équipe après une analyse commune de la demande d'un résident. Cette évaluation est nécessaire pour s'assurer qu'elle respecte nos missions et qu'elle ne contribue pas à l'installation d'une dépendance vis-à-vis de l'équipe. Voici quelques exemples de justifications :

- Un rendez-vous médical anxiogène,
- Une incapacité à comprendre, ou à retenir, les explications du professionnel rencontré,
- Un besoin de conseils techniques ou budgétaires concernant un achat,

- Un accompagnement budgétaire aux courses alimentaires,
- L'absence de transports en commun pour accéder au lieu de rendez-vous,
- L'apprentissage de l'utilisation des transports en commun,
- Une difficulté à se repérer dans l'espace et le temps.

## **5 Perspectives 2025**

### **5.1 Projet « Micro-Folies »**

Le projet « Micro-Folies » est porté par l'URAHJ Grand Est et se tiendra à la résidence sociale Sara Banzet. Il s'agit d'un dispositif national porté par le ministère de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'accès des personnes accompagnées à la culture (accès à un musée numérique et à des ateliers d'échange autour d'œuvre d'art) et aux nouvelles technologies (imprimante 3D, flocage, masques de réalité virtuelle). Les animations gratuites seront proposées à l'ensemble des services de l'association.

### **5.2 Partenariat avec la résidence Elan**

La résidence Elan déjà existante depuis plusieurs années a été un soutien pour l'ouverture de la résidence La Rose des Vents. L'expérience et l'expertise de l'équipe éducative de l'Elan a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les résidents à la Rose des Vents.

Plusieurs activités entre les deux résidences ont été réalisées. Nous espérons poursuivre cette dynamique afin d'encourager les résidents à rencontrer d'autres personnes et à aller vers l'extérieur. La proximité géographique des deux structures favorise la création de cette dynamique.

Cette nouvelle dynamique est également favorable aux deux binômes d'hôtes, qui s'enrichissent de leurs expériences et se soutiennent mutuellement.

### **5.3 Faire valoir et repenser l'accompagnement en pension de famille**

Au début de l'année 2025, la CeA a annoncé l'arrêt des subventions allouées aux pensions de famille, dans le cadre du FSL, à compter de 2026.

Cette décision présage une difficulté certaine à maintenir la qualité de l'accompagnement offert aux résidents dans nos structures.

L'association s'efforcera de défendre la nécessité d'une présence minimale de deux hôtes, travailleurs sociaux diplômés, pour accompagner un public fragile ayant des besoins d'accompagnements spécifiques.

**L'année 2025 sera décisive pour l'avenir de nos pensions de famille qui est en jeux !**